



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique**

Bordeaux, le 24 novembre 2021

CONSEIL MARITIME DE LA FAÇADE SUD-ATLANTIQUE 2 décembre 2021

Point 4 : Bilan synthétique du processus de consultation

Conformément au code de l'environnement, l'avis de l'autorité environnementale (AE) fait partie des éléments soumis à la consultation du public et des instances. Elle a donc été saisie en premier en février dernier et a rendu son avis sur le second volet du Document stratégique de façade (DSF), le 5 mai 2021. La consultation des instances et du public s'est ensuite déroulée simultanément entre le **20 mai et le 20 août 2021**. Pour le public, la plateforme participative merlittoral2030.gouv.fr a été ouverte tandis que les instances réglementaires ont été saisies par écrit.

I. Synthèse des recommandations de l'autorité environnementale

Les principales recommandations de l'Autorité environnementale portent sur :

- l'évaluation des incidences Natura 2000 qu'il convient de compléter par la mise en place de mesures d'évitement ou de réduction afin de démontrer l'absence d'incidence significative sur chacun des sites du réseau,
- le renfort du dispositif de suivi notamment sur les habitats benthiques, les réseaux trophiques et les espèces non indigènes,
- l'accélération du rythme et du calendrier de développement des zones de protection forte au sein des aires protégées,
- l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre et leur prise en compte dans la définition des actions.

II. Synthèse de la consultation du public

Parmi les remarques, on peut citer ;

- une attention particulière à la préservation des milieux marin avec une demande de développement des aires marines protégées, la mise en place de zones de protections fortes ou encore la création de corridors migratoires pour certaines espèces
- la limitation des pressions liées aux activités de pêche ou d'extraction de granulats le long de la façade

- la gestion des déchets en amont, notamment dans une optique de meilleure qualité des eaux de baignade et la limitation des déchets plastiques
- la prise en compte de l'élévation du niveau de la mer dans les projets d'aménagement du littoral et la limitation du tourisme littoral
- une augmentation des moyens de surveillance et de police
- mieux associer les associations de protection de l'environnement, la société civile et le monde de la recherche aux travaux scientifiques.

III. Synthèse de la consultation des instances

A- Instances réglementaires ayant répondu à la consultation

Parmi les instances consultées, seize structures ont formulé une contribution.

Liste des avis reçus par la DIRM SA	
Conseil maritime de façade Sud-Atlantique (CMF SA)	Avis favorable
Comité de bassin Loire Bretagne	Avis favorable avec recommandation
Comité de bassin Adour-Garonne	Avis favorable avec recommandation
Comité régional de la biodiversité NA (CRB)	Avis favorable avec recommandations
Département des Landes (CD 40)	Avis favorable avec recommandations
Département de la Gironde (CD 33)	Avis favorable avec recommandations
Communauté de communes des Grands Lacs (SCOT Born)	Avis favorable
Communauté de communes de l'Île de Ré	Avis favorable avec recommandations
Syndicat Mixte pour l'Élaboration et la Révision du SCOT en Médoc (SMERSCOT)	Sans avis formel - recommandations
Syndicat mixte du SCOT La Rochelle Aunis	Avis favorable
Syndicat du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (SYBARVAL)	Sans avis
Région Nouvelle-Aquitaine	Avis favorable
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM)	Avis favorable avec recommandations
Conseil national de la mer et des littoraux (CNML)	Avis favorable avec recommandations
Préfets coordonnateurs de la façade NAMO – Préfet Pays de Loire	Sans avis formel - recommandations
Ministère des armées	Avis favorable avec recommandations

B- Autres contributions formulées

En complément des contributions en ligne du public et des avis des instances réglementaires, six structures ont également formulé auprès de l'administration, un avis écrit sur le volet opérationnel du DSF Sud-Atlantique.

Liste des contributions reçues	
Grand Port Maritime Bordeaux	Sans avis formel – observations sur les documents
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle Aquitaine	Avis défavorable
Ligue pour la Protection des Oiseaux	Avis défavorable
France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine	Avis défavorable
GIP Littoral	Sans avis formel – liens entre les documents et les objectifs du GIP
Parc Naturel Régional du Médoc	Sans avis formel - observations sur les documents

Afin de simplifier la lecture du document, les contributions écrites de ces structures ont été intégrées aux éléments de synthèse suivants

C - Synthèse des remarques écrites

Remarques générales

Les acteurs reconnaissent la **qualité du travail** très conséquent et techniquement complexe qui a été réalisé ainsi que sa présentation et les efforts de communication à destination du public. Plusieurs acteurs consultés ont confirmé leur **volonté de s'impliquer ou d'être associées** à la mise en œuvre de certaines actions .

Cependant, ils notent que son volume rend difficile sa bonne appréhension et que cet exercice se déroule dans un **calendrier toujours plus contraint** ne laissant pas la place à pas une bonne appropriation de l'ensemble des documents et des enjeux associés par les acteurs locaux de la mer. Le déroulement de cette consultation pendant une phase de renouvellement des assemblées locales a complexifié la concertation locale. Les acteurs insistent donc sur la nécessité de mettre en œuvre le plan d'action avant la révision du volet stratégique du DSF et de laisser un **temps nécessaire à la concertation**, notamment locale.

Sur les **aspects financiers**, les acteurs s'inquiètent de l'absence de précisions et de garanties sur les moyens humains et financiers réellement mobilisés dans la mise en œuvre des plans d'action. Ils insistent sur la nécessité de disposer de tels chiffres pour estimer le niveau d'investissement des partenaires et en mesurer l'ambition.

Enfin, en termes de **portée juridique** du document, plusieurs acteurs notent que la déclinaison opérationnelle du régime d'opposabilité du DSF n'est pas claire et proposent des accompagnements méthodologiques pour assurer la bonne articulation des politiques publiques terre-mer relevant des compétences de l'État et des collectivités. Ils demandent à ce qu'un guide technique sur la prise en compte des objectifs stratégiques dans

l'instruction des demandes d'autorisation, projets, plans ou programmes à terre ou en mer soit réalisé par les services de l'État.

Remarques sur l'addendum à la stratégie de façade – cibles complémentaires

Face au défaut de concertation sur les propositions de cibles, certains acteurs souhaitent qu'une **réelle concertation** ait lieu avant leur adoption. Plus largement, certains acteurs demandent à ce qu'une cohérence des cibles soit assurée au niveau du Golfe de Gascogne. Ils souhaitent qu'une **clarification** soit apportée quant à la **méthodologique** utilisée pour définir certaines cibles, notamment celles portant sur l'artificialisation ou sur la pêche dans les 3 miles afin de mieux en évaluer les conséquences et l'ambition associée.

Certaines structures regrettent le **manque d'ambition** de certaines cibles, comme celles relatives aux **zones de protection forte**, dont la mise en œuvre doit être cohérente avec la Stratégie Nationale des Aires Protégées 2030 (SNAP 2030).

Pour certains, les cibles en lien avec le **SDAGE** manquent parfois de précisions (contaminants ou fleuves désignés) et ne visent que des objectifs de qualité des cours d'eau et non les pressions ou les sources de pollution. Il est également rappelé que ces cibles devraient aussi tenir compte des orientations du SDAGE Loire Bretagne.

Remarques sur le plan d'action

Les contributions soulignent l'intérêt de disposer d'un **tableau de synthèse et de suivi** des actions pour faciliter la lecture du document et de ses annexes.

Sur le volet environnemental, certains acteurs appellent à renforcer la prise en compte du bon état écologique, de la loi biodiversité, du réseau d'aires protégées (Natura 2000, Parc Naturels Marins), la protection des mammifères marins, à décliner la séquence ERC en amont de la délivrance des autorisations, de prioriser les actions à forte incidence positive sur l'environnement, prendre en compte les zones humides, les pollutions telluriques et diffuses. En écho aux remarques sur les cibles, il est recommandé d'assurer le lien entre la SNAP et l'action relative à l'identification des Zones de Fonctionnalités Halieutique (ZFH*i*). Des travaux de recherche sur la compensation en mer devraient être renforcés pour être en capacité de mieux évaluer les effets des mesures compensatoires.

Certains sujets ne sont que peu voire pas pris en compte dans le plan d'action : émissions de gaz à effet de serre et changement climatique.

Sur le lien terre-mer, une grande cohérence est demandée entre les SDAGE et le DSF SA. Il conviendra d'assurer la bonne complémentarité des actions entre le SDAGE et le DSF sur les sujets « eutrophisation » et « contaminants », d'où l'importance de partager les enjeux entre CMF et Comité de bassin au sein de la commission spécialisée « lien terre-mer ». L'action qui vise à favoriser la mise en œuvre des mesures SDAGE et SAGE gagnerait à associer les porteurs de SAGE.

Les acteurs recommandent un **renforcement des actions relatives à l'éducation et la sensibilisation à la préservation de l'environnement**, en s'appuyant notamment sur les structures locales (associations, fédérations, clubs...), et de renforcer les connaissances des élèves et étudiants en matière de biodiversité. L'implication de l'ensemble des acteurs de la mer pour sensibiliser tous les publics est souhaitée.

Sur le **développement des EMR**, certaines instances demandent la mise en place d'un débat en amont sur le choix des macro-zones potentielles et la **déclinaison de la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) dès le choix de ces macro-zones**. Les acteurs suggèrent aussi de disposer d'une référence scientifique d'évaluation en opportunité des zonages potentiels, de revoir la planification des usages notamment EMR au regard des enjeux environnementaux et des aires marines protégées. .

Les enjeux environnementaux gagneraient à être évalués à l'échelle de la façade pour une planification des parcs éoliens à l'échelle de la façade et sortir d'une logique projet par projet. Enfin, les réflexions doivent intégrer des mesures spécifiques à l'incidence paysagère des parcs éoliens et prendre en compte les incidences à terre.

De façon générale, les acteurs appellent à renforcer les actions relatives à **la connaissance de l'état écologique des milieux marins**, des espèces et des pressions qui s'y exercent. L'intégration des réseaux de surveillances locaux et la valorisation de sciences participatives doivent permettre d'améliorer la connaissance de la mer. Le développement des connaissances relatives à l'état écologique des milieux marins est fondamental pour sortir du recours au principe de précaution conduisant à mettre en œuvre des mesures restrictives mal comprises et peu acceptées.

La création du conseil scientifique et son élargissement potentiel à terme à d'autres sujets que l'éolien est salué. Il est également proposé de tisser des liens avec les conseils scientifiques des parcs naturels régionaux afin de renforcer les connaissances.

Plusieurs structures ont également émis de souhait d'apporter des compléments à la liste des partenaires ce qui témoigne de la volonté d'implication des acteurs des territoires. Ces demandes portent notamment sur l'action visant l'intégration des ports dans leur territoire, celle visant le développement des filières navale et nautique, sur la gestion des mouillages et sur de nombreuses actions en lien avec l'aménagement du littoral (risques, paysages, tourisme).

Sur l'aménagement du littoral, le rôle d'animation du GIP littoral est régulièrement souligné. Il est suggéré de prendre en compte de la dynamique d'érosion par rapport à la capacité d'accueil des territoires. Des ajustements sont proposés sur la pertinence du développement du sentier du littoral dans les Landes. Au sujet de l'artificialisation, il convient de veiller à l'articulation entre les stratégies de gestion du trait de côte et l'action visant à définir une stratégie « zéro artificialisation nette » (ZAN) et d'éviter l'artificialisation des milieux à enjeux. Certains acteurs regrettent l'absence de prise en compte d'espaces littoraux hors domaine public maritime (y compris espace naturels sensibles) dans la stratégie ZAN.

Sur les actions socio-économiques relatives à la pêche professionnelle, les acteurs de la filière proposent notamment le rééquilibrage des fiches action, pour mieux valoriser les innovations techniques pour modernisations de la flotte.

L'action visant **la planification des zones aquacoles** devra faire l'objet d'une évaluation environnementale et impliquer les collectivités territoriales. Les acteurs relèvent un manque de prise en compte des lignes directrices de l'UE qui incite au développement de la conchyliculture offshore, y compris conjoint avec l'éolien. En lien avec les préoccupations de la filière aquacole, il est recommandé de mettre en place **un suivi des espèces non indigènes (ENI)** et des actions de prévention et de gestion adaptées sur le sujet.

Sur la gestion et la valorisation des sédiments, certains acteurs soulignent la nécessité de

bien prendre en compte les enjeux environnementaux dans le cadre des travaux d'élaboration du document d'orientation et de gestion des granulats marins. Ce document devra faire l'objet d'une évaluation environnementale. Il est également proposé d'élargir le périmètre des réflexions sur la valorisation des sédiments aux espaces rétro-littoraux (lacs, plans d'eau).

Sur la plaisance et les loisirs nautiques, des acteurs regrettent le manque d'action sur la transition écologique et énergétique des ports de plaisance et ou la qualité des eaux de baignade.

Sur les déchets, les acteurs soulignent la nécessité de prendre en compte les aspects curatifs et préventifs et de développer des techniques de ramassage adaptées aux enjeux locaux (micro-particules, ramassage manuel...). L'impact potentiel du développement du tourisme sur la production de déchets est aussi relevé.